

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 4 juillet 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 4 juillet 2023 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

M. Pierre Asselin
Mme Josée Banville
Mme Laurie-Anne Bédard
Mme France Boucher
M. Dominic Bourassa
Mme Amélie Gagnon
Mme Julie Jutras
Mme Caroline Lacroix
Mme Marie-Josée Langlois
Mme Joëlle Martineau
Mme Karine Morin

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Jade Cyr-Oligny, secrétaire générale

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du service des ressources éducatives

ABSENCES

M. David Hinse
M. Benoit Champagne
Mme Émilie Lalancette-Néron

1. OUVERTURE

CA-230704-1.1

Constatation du quorum et ouverture de la séance par la direction générale à 18 h 30

La directrice générale, Lisa Rodrigue, souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230704-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Caroline Lacroix, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-230704-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023

Il est proposé par Josée Banville, administratrice, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 soit adopté tel que déposé.

Dominic Bourassa demande le vote (seuls les membres présents durant la séance peuvent voter) :

5 membres du conseil d'administration ont voté pour.

1 membre du conseil d'administration a voté contre.

1 membre du conseil d'administration s'abstient.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-230704-1.4

Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration

Membres parents	Candidat(e) élu(e)
District 5 : Solstice, Saint-Jean-Bosco, La Ruche	Benoît Champagne
District 1 : Christ-Roi, Hamelin, Masson, Notre-Dame-de-l'Assomption, Notre-Dame-de-Lourdes, Passerelle, Tourelle, Escalé	Karine Morin
District 3 : Baluchon, Chanterelle, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Montjoie, Notre-Dame-des-Érables, Saint-Laurent, Val-de-Grâce, Odyssée	Caroline Lacroix

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Membres du personnel	Candidat(e) élu(e)
Personnel de soutien	Vacant
Personnel enseignant	David Hinse
Personnel professionnel	Amélie Gagnon
Personne d'encadrement	Josée Banville

Membres de la communauté	Candidat(e) élu(e)
Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel	Pierre Asselin
Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	Julie Jutras
Personne âgée de 18 à 35 ans	Laurie-Anne Bédard

CA-230704-1.5

Assermentation des membres par la directrice générale (art. 143.3 LIP)

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment des administrateurs :

M. Pierre Asselin prête serment.
Mme Josée Banville prête serment.
Mme Laurie-Anne Bédard prête serment.
Mme Amélie Gagnon prête serment.
Mme Julie Jutras prête serment.
Mme Caroline Lacroix prête serment.
Mme Karine Morin prête serment.

M. Asselin et M. Champagne avaient préalablement prêté serment le 2 juillet 2023 devant la directrice générale par visioconférence.

CA-230704-1.6

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un CSS francophone – Déclaration (art. 4)

La secrétaire générale rappelle les principales règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande aux nouveaux administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent connaître, comprendre et s'engagent à respecter les normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230704-1.7

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un CSS francophone – Déclaration des intérêts personnels (art. 12)

La secrétaire générale rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un Centre de services scolaire francophone*, la secrétaire générale demande à tous les administrateurs de signer un formulaire par lequel ils déclarent leur des intérêts personnels.

CA-230704-1.8

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels – Formulaire de divulgation des renseignements personnels (art. 53)

La secrétaire générale rappelle les règles relatives à la confidentialité des renseignements nominatifs reçus des membres et recueille les renseignements nominatifs nécessaires à la charge des membres. Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* (L.R.Q., c A-2.1), la secrétaire générale demande aux membres l'autorisation de divulguer ou non les renseignements nominatifs.

CA-230704-1.9

Présentation des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration font une brève présentation de leur parcours, leur formation et leurs intérêts.

CA-230704-1.10

Présentation de la directrice générale

La directrice générale, Lisa Rodrigue, se présente aux membres du CA.

CA-230704-1.11

Période de questions du public

Il n'y a pas de public.

3. POINTS DE DÉCISION

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230704-3.1

Désignation du président et du vice-président du conseil d'administration

Jade Cyr-Oligny, secrétaire générale, informe les membres du rôle de président(e) et du vice-président(e) du conseil d'administration.

NOMINATION À LA PRÉSIDENCE

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination au poste de président(e) du conseil d'administration.

Dominic Bourassa, administrateur, propose la candidature de Caroline Lacroix, administratrice, pour le poste de présidente du conseil d'administration, ce qu'elle accepte.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, déclare close la période de mise en nomination au poste de président(e) du conseil d'administration.

Considérant l'absence d'opposition, Caroline Lacroix est nommée au poste de présidente du conseil d'administration.

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination au poste de vice-président(e) du conseil d'administration.

Karine Morin, administratrice, propose sa candidature pour le poste de vice-présidente au conseil d'administration.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, déclare close la période de mise en nomination au poste de vice-président(e) du conseil d'administration.

Considérant l'absence d'opposition, Karine Morin est nommée au poste de vice-présidente du conseil d'administration.

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE

CA-230704-3.2

Ajout de journées pédagogiques « volantes » au calendrier scolaire

CONSIDÉRANT les calendriers du CSS des Hauts Cantons qui présentent des journées volantes ;

CONSIDÉRANT que l'Estrie a le même syndicat d'enseignants ;

CONSIDÉRANT que l'expérience a déjà été tentée au CSSDS et que, somme toute, pour une première, elle a été plutôt bien accueillie ;

CONSIDÉRANT l'importance identifiée de la formation continue dans de travaux de John Hattie ;

CONSIDÉRANT la mission du CSSDS qui s'énonce ainsi dans le PEVR 2018-2022 :

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

« Afin de s'assurer de la réussite de tous ses élèves, la commission scolaire a pour mission :

- D'offrir à la clientèle de son territoire, les services éducatifs prévus par la loi, de veiller à leur qualité et d'en rendre compte;
- ...
- De soutenir ses établissements dans la réalisation de leur mission en respectant le principe de subsidiarité;
- De veiller à la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose ;

Et ce, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population. »

CONSIDÉRANT la vision du PEVR 2018-2022 du CSSDS :

« Être une organisation apprenante efficace animée par la communication, la curiosité intellectuelle et l'ouverture.

Être une organisation qui mobilise les compétences professionnelles de l'ensemble du personnel et qui favorise l'engagement de tous les acteurs artisans de la réussite. »

CONSIDÉRANT les VALEURS du CSSDS que l'on retrouve dans le PEVR 2018-2022 :

La coopération

- Valoriser le partage d'expérience et d'expertise.

L'excellence

- Avoir des attentes élevées ;
- Appuyer nos décisions sur des données probantes ;
- Déployer les meilleures pratiques ;
- Faire preuve de cohérence et de transparence.

L'accomplissement

- Réaliser son plein potentiel ;
- Veiller collectivement à l'atteinte de notre mission.

Pour n'en citer que quelques-unes.

Nous demandons des explications en ce qui a trait à cette différence entre nos calendriers respectifs, surtout en ce qui a trait aux journées mobiles.

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE le conseil d'administration demande à la direction générale de poursuivre la mise en place de mesures notamment par une proposition au syndicat des enseignants d'un calendrier scolaire 2024-2025 incluant des journées pédagogiques « mobiles » incluses afin de maximiser la formation et le soutien du personnel conformément au PEVR 2018-2022, et ce, afin de maximiser la qualité de l'encadrement et la réussite des élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-230704-4.1

Présentation du mandat des membres des comités du conseil d'administration

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, présente le mandat des comités du conseil d'administration. La nomination des membres des comités se fera lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 septembre 2023.

CA-230704-4.1.1

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de cinq membres, dont le président et deux administrateurs.

CA-230704-4.1.2

Comité de vérification

Le comité de vérification est composé de cinq membres, dont le président et trois administrateurs.

CA-230704-4.1.3

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de cinq membres, dont le président et deux administrateurs.

CA-230704-4.1.4

Comité consultatif de transport scolaire

Le comité consultatif du transport scolaire est composé de six membres, dont deux administrateurs.

En complément, la secrétaire générale rappelle aux membres que la *Loi sur le protecteur national de l'élève* entrera en vigueur le 28 août 2023, et que, conséquemment, le mandat du comité de révision prendra fin au même moment. Elle demande que des administrateurs se portent volontaires pour pourvoir les postes vacants de ce comité advenant le cas où une demande de révision serait adressée au conseil d'administration d'ici le 28 août 2023. Joëlle Martineau, Laurie-Anne Bédard et Caroline Lacroix se proposent.

CA-230704-4.2

Allocation de présence et frais remboursables

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, présente le décret pour l'allocation de présence et les frais remboursables.

CA-230704-4.3

Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, présente la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs du Centre de services scolaire des Sommets.

CA-230704-4.4

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

Préparation des séances – Transmission de la documentation

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, informe les membres des modalités relatives à la transmission des documents en vue des prochaines rencontres.

CA-230704-4.5

Présentation des règles de fonctionnement du conseil d'administration

La secrétaire générale, Jade Cyr-Oligny, informe les membres des règles de fonctionnement du conseil d'administration.

CA-230704-4.6

Formation obligatoire pour les nouveaux membres

La présidente, Caroline Lacroix, précise que la formation obligatoire des nouveaux membres sera disponible sous peu et suggère des moments de rencontres.

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

8. CLÔTURE

CA-230704-8.1

Parole aux membres du conseil d'administration

Dominic Bourassa, administrateur, souhaite discuter d'un point de nature personnelle en lien avec les assurances auxquelles les membres du personnel ont accès. Il est convenu que ce sujet sera traité de façon individuelle avec la direction générale, compte tenu du caractère personnel et confidentiel.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-230704-8.2

Levée de l'assemblée à

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Joëlle Martineau, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale